

AFFAIRE N°22 - Autorisation d'acquérir des terrains nécessaires à l'aménagement du Boulevard de Ceinture Sud et d'en effectuer le paiement.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Pour permettre à la Société d'Equipement du Département de la Réunion de poursuivre sa mission de bureau foncier, je vous demande de m'autoriser à acquérir des terrains nécessaires à l'aménagement du Boulevard de Ceinture Sud et à régler aux notaires les honoraires correspondants.

Vu

Pour le Préfet et par délégation

Le Directeur des Finances

et des Collectivités Locales

Signé : Paul PASTOR

Pour copie conforme

Saint Denis, le 26 octobre 1976

Le Chef de Bureau délégué J. LAOSTE